

# La Caselle Enchênée

NOVEMBRE 2014 – N° 38

LA GAZETTE DE L'ASEL



Association de Sauvegarde de  
l'Environnement du pays de  
Lalbenque

## Colère pour un barrage de trop

Il était une fois, au nord ouest du département du Tarn, une jolie petite rivière sauvage, le Tescou, coulant dans une vallée étroite et verdoyante, traversant la forêt de Sivens, espace boisé classé, et une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique qualifiée par l'administration de «*zone humide majeure du département du point de vue de la biodiversité*». Évidemment cette eau attirait des convoitises et c'est ainsi qu'au fil du temps ont été construites sur les petits affluents du Tescou 185 retenues collinaires stockant 5.5 millions de mètres cubes d'eau. Que croyez vous qu'il advint ? Les étiages de plus en plus sévères ne permettant même plus à certains de procéder aux pompages clandestins dont ils s'étaient accommodés, le Conseil Général du Tarn eut une idée lumineuse : mais oui bien sûr, il manquait un barrage !

Ainsi, sur un secteur sauvage et préservé du Tescou, la construction d'un barrage pour créer une réserve d'eau d'une capacité de 1.5 millions de mètres cubes couvrant une surface de 38 hectares conduira à la destruction d'un environnement exceptionnel. Les justifications officielles de l'intérêt de cet ouvrage seraient d'une part le soutien au débit d'étiage (30% du volume) et d'autre part l'irrigation de 309 hectares de terres (70%).

Le projet, évalué à 8 400 000€ hors taxes, est porté par le Département du Tarn, maître d'ouvrage, et par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, maître d'ouvrage délégué. Il est financé intégralement par des fonds publics, principalement par l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50%.

Ce projet, on s'en doute, donne lieu à une très forte opposition locale et plusieurs manifestations ont entraîné des heurts violents avec les forces de l'ordre. Cette opposition est pourtant parfaitement légitime pour plusieurs raisons qui sont l'illustration des dérives de certaines institutions publiques dans cette affaire.

D'abord, dérive de l'Etat lui-même qui d'un côté prend des dispositions législatives et réglementaires pour protéger les sites sensibles et la biodiversité et de l'autre, sous la pression du lobby agricole, n'en assume pas les

conséquences et autorise la construction du barrage, malgré l'avis défavorable du Conseil National pour la Protection de la Nature !

Ensuite, dérive de l'Agence de l'eau dont la subvention très importante permet le montage financier de l'opération. Cette subvention est-elle justifiée ?

Indépendamment du saccage d'une zone remarquable auquel s'associe un établissement public chargé de protéger l'eau et l'environnement, Il est permis d'en douter, pour au moins trois raisons.

En premier lieu, son intervention doit être justifiée par des actions d'intérêt commun au Bassin : l'irrigation destinée à permettre la culture de productions agricoles gaspilleuses d'eau comme le maïs (48% des surfaces irriguées dans le Tarn sont plantées de maïs) ne peut guère être considérée comme telle ; cette remarque ne remet pas en cause l'intervention de l'Agence en faveur de l'irrigation lorsqu'il s'agit notamment de développer des pratiques économes en eau.

Ensuite, le soutien d'étiage servirait à diminuer l'impact de pollutions provenant de certaines communes du bassin versant et de la laiterie *Sodiaal* de Montauban : cela n'est pas très sérieux, la dilution n'a jamais été une technique de traitement agréée par l'État et il existe des moyens plus efficace pour traiter la pollution, notamment celle des laiteries pour lesquelles on dispose de solutions ayant fait leurs preuves.

Évidemment, il faudrait alors que l'industriel sorte son carnet de chèques : avec la dilution et le barrage, c'est nous qui payons : il fallait y penser. Ainsi, l'aide de l'Agence peut être analysée comme un détournement de fonds publics au profit d'intérêts uniquement privés. En effet, les redevances perçues par l'Agence proviennent pour 86% des usagers domestiques, c'est-à-dire vous et moi, pour 8.7% des industriels et pour 5.3% seulement des agriculteurs. Sur 288.5 millions d'euros perçus chaque année par l'Agence, le monde agricole en verse 16 millions.

On voit ainsi que le financement du barrage correspond à 25% de la totalité des redevances annuelles des agriculteurs du Bassin Adour Garonne. La solidarité souvent affichée pour expliquer l'intervention de l'Agence masque bien dans le cas présent un véritable transfert financier au profit du monde agricole, sans rapport avec l'intérêt général.

Enfin, dérive du Département du Tarn (*qui porte ce projet et le finance à hauteur de 10%*) dont l'objectivité peut être sérieusement mise en doute. En effet, l'étude préalable qui a conduit à valider l'intérêt du barrage a été réalisé par la *Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne*, dont on peut douter de l'indépendance et de l'objectivité dans cette affaire. En effet, son Conseil d'administration présidé par Mr Daguzan, Vice Président du Conseil Général du Gers, comporte, outre plusieurs représentants des chambres d'agriculture, des représentants des conseils généraux de Midi-Pyrénées et notamment Mr Cabot, Vice Président du Conseil Général du Tarn et également administrateur de l'Agence de l'Eau comme Mr Daguzan.

La Compagnie pouvait-elle en toute indépendance émettre un avis négatif sur un projet de barrage défendu par l'un des ses administrateurs, sachant qu'elle avait de plus la

possibilité de récupérer une maîtrise d'ouvrage déléguée, source de revenus non négligeables, en investissement comme en exploitation, pour cette société anonyme d'économie mixte. Les dés étaient donc pipés dès le départ.

Le 26 octobre dernier de nouveaux violents affrontements ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les opposants au barrage ; un jeune homme de 21 ans, Rémi Fraysse, a été retrouvé mort. Violence d'Etat contre colère citoyenne, avec en toile de fond des petits arrangements pour privatiser un bien collectif au profit d'une petite minorité, voilà le résumé de cette triste affaire.

La décision du Conseil Général du Tarn de suspendre les travaux et d'engager une concertation pour prendre en considération les remarques formulées par les deux experts désignés par Ségolène Royal devrait contribuer à calmer provisoirement les esprits mais ne change rien sur le fond.

*Thierry Le-Reun*

## **Lettre ouverte de Benoît Biteau**

**Vice Président de la Région Poitou-Charentes, - à Thierry Carcenac - Président du Conseil Général du Tarn**

Monsieur Thierry CARCENAC, vous êtes à la fois pathétique et consternant ! Comment peut-on porter un projet public, mobilisant 100% de crédits publics sur un projet sans se poser les bonnes questions, dès le départ ?

Le projet de barrage vient du fait que le Tescou subit, depuis 30 ans, des étiages sévères. Monsieur CARCENAC, vous êtes-vous interrogé sur les causes de ces étiages sévères et quelles évolutions de pratiques pourraient en être à l'origine ? Visiblement non, car vous auriez rapidement pu faire le lien entre ces étiages sévères et le développement important des surfaces en maïs hybride sur le bassin versant du Tescou.

Le Conseil Général du Tarn devait-il donc, face à cette situation, avec 100 % d'argent public, accepter de réaliser, dans une fuite en avant, un équipement qui ne vient qu'en soutien de ces pratiques agricoles peu respectueuses de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif d'ailleurs, ou explorer, avec cette même enveloppe de 8,5 millions d'euros, des alternatives à ce modèle agricole qui touche le fond ? La réponse ne peut que trouver ses fondements dans le bon sens paysan !

Sur le fond toujours, Monsieur CARCENAC, vous convoquez le changement climatique, et les travaux de Garonne 2050 sur le sujet. Ce que vous ne dites pas, c'est que ce scénario Garonne 2050, occulte, dans son analyse du changement climatique, le poids de l'agriculture dans

ce changement et le rôle qu'elle peut jouer pour le limiter !

En effet l'agriculture est émettrice, en moyenne, de 20 % des gaz à effet de serre. Et ce n'est pas les moteurs des tracteurs les responsables, pas davantage d'ailleurs que les vaches qui pètent dans les prairies ! La contribution majeure de l'agriculture à la fourniture de gaz à effet de serre est liée à sa dépendance aux substances chimiques de synthèse, dérivées du pétrole, que sont pesticides et engrais azotés, dont on connaît par ailleurs, les dégâts considérables dont ils sont responsables, sur cette même ressource en eau, mais aussi sur les équilibres, la biodiversité, et la santé.

Pour produire 1 kilo d'azote, il faut mobiliser 1,5 litres de pétrole. Sur un hectare de maïs, de blé ou de colza, le modèle agricole dominant apporte environ 200 à 250 kilos de cette azote de synthèse, induisant une dépendance au pétrole de 300 à presque 400 litres de pétrole par hectare, avant même d'avoir tourné la clef du tracteur !

Ne devriez-vous pas, Monsieur CARCENAC, puisque ce changement climatique vous tracasse visiblement, accompagner, avec autant d'argent public, un modèle agricole qui, d'une part, renonce aux substances de synthèse et qui, d'autre part, redécouvre les vertus d'une agronomie qui sait s'en affranchir en mobilisant les ressources parfaitement gratuites et inépuisables que sont, l'azote atmosphérique, le carbone, la lumière, la vie des sols, etc. etc. ?

Ne devriez-vous pas intégrer, qu'avec autant d'argent public fléché vers cette activité économique, il est urgent de restaurer un contrat moral décent avec la société civile, avec les contribuables, et faire en sorte que ces 70 % d'espaces occupés par l'agriculture soient des espaces de séquestration du carbone, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, tant l'usage massif de ces substances de synthèse ont dévasté la vie et donc, la fertilité, et par conséquent, la faculté des sols à séquestrer le carbone ?

Les prairies humides semblables à celles que vous dévastez sur le Testet sont d'ailleurs unanimement reconnues comme de remarquables puits de carbone, contrairement à la pratique du maïs, qui elle, émet du carbone ! Ces deux paramètres fondamentaux, sont parfaitement occultés dans les différents scénarii de Garonne 2050 ! Et c'est pourtant là que sont les plus grandes marges de manœuvre pour lutter contre le changement climatique, plutôt que dans une posture fataliste, passive, qui ne prend pas le sujet à bras le corps, et qui préfère les fuites en avant en tentant de résoudre des équations, impossibles à résoudre justement ! Comment pensez-vous pouvoir, au motif de ce changement climatique, pouvoir répondre à des augmentations de températures, associés à des régimes hydrographiques sévères, nécessitant l'irrigation toujours plus exigeantes des cultures vidées de toute rusticité par la sélection génétique de plantes homogénéisées et standardisées, à partir d'une ressource de plus en plus rare et pour laquelle les priorités de gestion en bon père de famille, restent, d'abord l'eau potable, ensuite le bon état des milieux et enfin l'irrigation ? Le stockage de l'eau n'est donc pas la bonne réponse !

Savez-vous, Monsieur CARCENAC, qu'avec autant d'argent public, vous pourriez soutenir un modèle agricole basé sur l'agronomie, apte à limiter et s'adapter au changement climatique, sachant s'affranchir des substances de synthèse, sachant produire, oui, PRODUIRE, en s'appuyant sur des ressources parfaitement gratuites et inépuisables, préparant l'après pétrole, préservant les équilibres, les ressources et l'eau en particulier, la biodiversité, le climat et la santé ?

Savez-vous qu'il existe des variétés de maïs, mais aussi de tournesol, de blé, d'orge, d'avoine, et dans toutes les espèces, qu'on appelle « variétés populations » obtenues par une sélection convergente des hommes et du milieu, comme le faisaient déjà avant nous les mayas et les aztèques, il y a des millénaires, qui ont des caractéristiques techniques redoutables et qui permettent d'obtenir des rendements surprenants en cultures sèches, justement parce qu'elle sont parfaitement adaptées à leur zone de production, qui n'ont rien à voir avec les variétés standardisées proposées par les firmes semencières, et qui, de surcroît, redonnent aux paysans leur autonomie alimentaire, semencière et génétique ?

Ne pensez vous pas qu'il est désormais urgent de changer, d'avoir un peu de créativité, d'audace et de courage politique pour porter avec l'argent public, les vraies bonnes solutions, celles qui allument des cercles vertueux, qui préparent l'avenir des générations futures, loin des logiques corporatistes qui aveuglent à grands coups de propagandes et nous éloignent des véritables approches globales ?

Sur la forme maintenant, Monsieur CARCENAC, vous êtes cette fois pathétique. J'ai pris le temps de rédiger ce courrier pour que la mort de Rémi ne soit pas vaine, ne soit pas inutile. Pour vous expliquer ce que vous n'avez visiblement toujours pas compris, et que vous sachiez que ce jeune étudiant de 21 ans, lui, l'avait compris et que c'est pour ça qu'il était là-bas sur place, au Testet, pour préserver l'intérêt supérieur des générations futures !

*Benoît Biteau*

## EXTINCTION DES FEUX

Depuis plusieurs années, notre association, l'ASEL, demande qu'une réflexion soit engagée pour que l'ensemble de la Communauté de communes s'engage dans la voie d'une extinction partielle ou totale des lampadaires qui éclairent la nuit les rues de nos villages ou hameaux, à partir de minuit ou une heure jusqu'à six heures du matin... autrement dit durant une période où l'activité humaine est pratiquement réduite à zéro. Les raisons qui poussent à aller dans ce sens sont des trois ordres : c'est tout d'abord une belle économie d'énergie (*270 points lumineux qui consomment inutilement sur la commune de Lalbenque, ça fait quelques milliers d'euros qui partent en fumée*), c'est ensuite un respect des rythmes biologique du règne animal (*la lumière nocturne a des effets insidieux sur les écosystèmes*) et c'est enfin une participation efficace au souci de protéger nos ciels nocturnes des pollutions lumineuses qui nous empêchent d'observer les planètes et étoiles par les nuits sans lune.

Cette idée qui paraissait loufoque aux yeux de certains commence à faire son chemin à tel point que la municipalité de Lalbenque est prête à se lancer dans cette réflexion et à prendre des décisions allant dans ce sens. Certains sont encore réticents, arguant qu'un éclairage nocturne est signe de modernité (*on n'est plus au Moyen-Age !*) et que nous sommes ainsi protégés des cambrioleurs ou autres monte-en-l'air qui ont la réputation d'opérer nuitamment. Pour ce qui est de la modernité, inutile de s'étendre sur ce sujet : à moins d'être aveugles, nous voyons tous dans quelles impasses nous ont conduit les sirènes de cette fameuse modernité qui ne sont que des leurres pour nous pousser

à consommer plus et à faire de la croissance factice pour faire tourner la machine économique. Quant aux cambriolages nocturnes, les statistiques sont formelles : dans les villages qui ont déjà tenté l'expérience d'extinction des lampadaires, on n'a remarqué aucune recrudescence des vols. Au contraire, ils auraient plutôt tendance à baisser. (*Eh oui, ma bonne dame, même les cambrioleurs ont besoin d'y voir pour dérober leur butin !*).

L'ASEL organise donc, en lien avec la municipalité de Lalbenque, une conférence sur ce sujet le jeudi 13 novembre, à 20 h 30. Viendra animer cette conférence Philippe Canceil, ancien président du club astronomique de Gigouzac et nouveau maire de la commune de Labastide-du-Vert. Le Parc Naturel des Causses du Quercy soutient fortement cette idée et si Lalbenque prend des décisions d'extinction, cette opération se fera en lien avec le Parc.

Cette conférence est une première rencontre. En réalité la seconde car, il y a trois ans, en novembre 2011, nous avons organisé la même chose avec une participation quasi nulle de la population. Trois ans plus tard, les choses ont bougé, de plus en plus de villages ont fait ce choix et on m'a dit également qu'il y avait de la transition énergétique dans l'air!

Il faudra peut-être d'autres réunions pour que les consciences évoluent et que la population accepte peu à peu une idée de plus en plus partagée par les citoyens et les collectivités locales.

Venez nombreux en débattre. Toutes les propositions et objections sont bonnes à entendre et c'est dans la confrontation des idées que se prennent les bonnes décisions. Il paraît même que c'est le b.a-ba de la démocratie !

*Daniel Pasquier*

## RENCONTRE AVEC DES ELUS ETOILES...

Dans le cadre de la réflexion entamée autour de l'extinction des lampadaires la nuit, la Caselle Enchênée s'est déplacée à Beaugard pour y rencontrer le maire Jacques Mercadier et sa première adjointe Christine Valette. Ce village a en effet été le premier de notre territoire, en 2011, à prendre la décision d'éteindre toutes les lampes du bourg. Il nous a semblé intéressant de recueillir le témoignage de cette municipalité.

**La Caselle :** Comment vous est venue l'idée de l'extinction des points lumineux dans le village ?

**Jacques Mercadier :**

Même si nous faisons désormais figure de pionniers, cette décision n'a pas été au départ une réflexion idéologique. Elle nous est venue dans le cadre d'un aménagement global et d'un embellissement du village autour de sa halle du 16<sup>ème</sup> siècle. Et lors de la réfection totale de l'éclairage public, le Parc nous a invités à réfléchir à cette possibilité de couper les lumières la nuit.

**La Caselle :** La population était-elle d'emblée favorable ?

**Christine Valette :** Une réunion publique a été organisée avec le Parc (Agathe Kühnel) et Philippe Canceil pour prendre le pouls de la population et, à notre grande surprise, les gens étaient plutôt favorables à cette initiative... à part deux ou trois récalcitrants qui ont mis en avant la sempiternelle objection du risque accru de cambriolages. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui, trois ans plus tard, se sont plaints récemment à la mairie un soir où nous avions oublié d'éteindre à minuit car, avec les lampadaires allumés, ils dormaient moins bien !!! Pour ce qui est du conseil municipal, cette décision, après consultation de la population, a été prise à l'unanimité.

**La Caselle :** Concrètement, comment ça fonctionne ?

**Jacques Mercadier :** Les 30 lampes du village sont éteintes de minuit à six heures du matin, si bien qu'en été les lampes ne se rallument pas puisqu'à 6 heures le jour est déjà levé. Il va de soit que ces horaires sont souples et qu'ils sont modifiés lors des manifestations festives qui exigent de l'éclairage tard dans la nuit.

**La Caselle :** Au bout de ces trois années, avez-vous fait un premier bilan en termes d'économie d'énergie ?

**Jacques Mercadier :** Pas encore! On est en train de s'y atteler.

**La Caselle :** Quels avantages voyez-vous dans ces nouveaux horaires d'éclairage nocturne ?

**Christine Valette :** Outre les économies d'énergie qui seront bientôt chiffrées, nous avons le sentiment de participer à la protection de la vie animale. Des milliers d'insectes meurent au contact des lampadaires la nuit, les petits mammifères ont besoin d'obscurité la nuit et nous avons surtout conscience que notre décision est un petit caillou supplémentaire pour diminuer, la nuit, les pollutions lumineuses sur notre territoire. Notre expérience a surtout valeur de symbole et c'est pour cela que FR 3 national, lors de l'émission « Des racines et des ailes », est venu faire un reportage sur Beaugard lors de l'inauguration en 2011.

**La Caselle :** Avez-vous conscience d'être un village en pointe dans ce fameux triangle noir du Quercy ?

**Jacques Mercadier :** A vrai dire, Beaugard ne fait pas partie du triangle noir qui se situe un peu plus au nord, dans un espace autour de Lauzès, la Braunhie... Mais s'il y a déjà un triangle noir où les astronomes viennent observer le ciel, pourquoi pas deux ? Pourquoi ne pas créer un second triangle noir au sud du Parc ? L'idée est séduisante et des villages sont en train d'éteindre leurs lampadaires. Limogne a fait les premiers pas, d'autres communes aussi (Concots, Vidailiac, Lugagnac...). Manque dans cette liste Lalbenque, le village le plus important et donc le plus polluant en termes d'éclairage avec ses 270 lampadaires. Tant que Lalbenque n'aura pas pris la décision d'éteindre, le second triangle noir ne pourra pas voir le jour.

**La Caselle :** Pensez-vous que votre expérience soit reproductible partout ?

**Christine Valette :** Non, pas sous la même forme. On ne peut pas prendre les mêmes décisions dans un village de 250 habitants comme Beaugard et une ville comme Cahors. Il existe des obligations administratives pour laisser un minimum d'éclairage dans les villes importantes. Même Lalbenque, si la commune va dans ce sens, devra probablement moduler les extinctions.

**La Caselle :** Un bilan ?

**Jacques Mercadier :** Que du positif ! Beaugard s'est engagé avec le Parc sur la préservation du Ciel nocturne en signant la charte de la protection du ciel et de l'environnement nocturne. Nous avons obtenu le label « Village étoilé » avec nos 4 étoiles ! Les deux émissions de FR3 nous ont fait connaître et d'autres collectivités ou PNR viennent nous rendre visite pour s'inspirer de notre expérience. Même des touristes choisissent de venir spécialement à Beaugard pour observer le ciel en été !

**La Caselle :** Merci à ces deux élus qui nous ont gentiment reçus et répondu à nos questions. Nul doute que les lecteurs de la Caselle Enchênée vont désormais jeter sur ce village un nouveau « regard »... plus « beau » bien sûr !



# Du passé ne faisons pas table rase

Dans un monde où l'information semble instantanément disponible et où la consultation d'Internet fait seule office d'accès au savoir, il peut sembler utile de rappeler que le recours au passé et à l'histoire est souvent nécessaire à la compréhension du présent. Ainsi, et au risque de passer cette fois-ci pour un détracteur de l'Etat, de la bureaucratie et de la levée de l'impôt, j'ai souhaité, en ces temps incertains, rappeler l'importance et la violence des soulèvements paysans qui eurent lieu en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et qui commencèrent par leur refus de payer la «gabelle» et les multiples taxes qui s'abattaient sur eux. Trois raisons principales m'ont conduit à faire ce choix.

D'abord la décision prise par l'actuel gouvernement de diminuer d'un milliard d'euros les ressources des collectivités territoriales en 2015 alors que de nombreuses missions et charges leur ont déjà été transférées.

Ensuite parce que l'on a assisté, depuis presque un an, à un développement de nombreuses actions insurrectionnelles dont on a attribué l'essentiel des causes à un « ras-le-bol fiscal » (« *bonnets rouges* », *transporteurs routiers*, etc.).

Enfin parce qu'il apparaît de plus en plus que c'est la volonté farouche d'organiser l'ensemble de la vie des hommes à partir du culte de l'entreprise, du marché et de l'administration du monde, qui alimente à la fois la bureaucratisation, le contrôle social et l'augmentation de la dette publique entraînant dans un même mouvement un chômage de masse et une crise irréversible des Etats-Providence.

Ces insurrections n'ont en fait jamais cessé et résultent, aujourd'hui encore, de la liquidation par l'État et le marché modernes en voie d'épuisement, de tous les pouvoirs locaux et de ce que l'on appelait autrefois les «biens communs» et les droits d'usage. De multiples révoltes affectèrent ainsi les sociétés paysannes et c'est ainsi qu'une «*prise d'armes de Croquants agita le Quercy au printemps de 1624 ; Il s'agissait comme en 1548 de s'opposer à l'uniformisation des institutions fiscales du*

## LE LAC D'AUJOLS S'EST REFAIT UNE BEAUTE

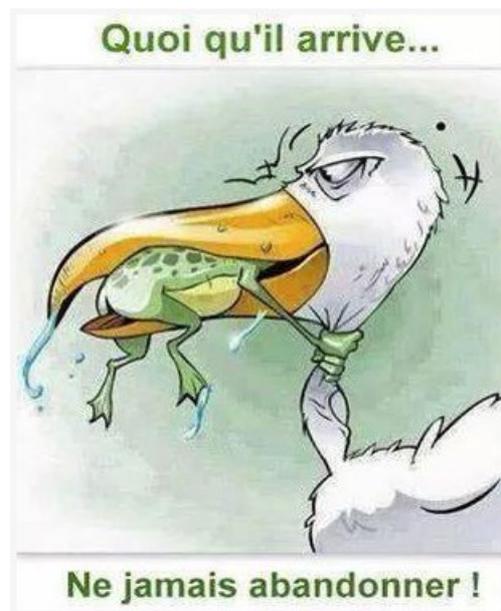
Mais oui "le lac", du latin *lacus* : réserve d'eau même petite ! C'est pourquoi nous sommes autorisés à parler du lac d'Aujols, du lac de Fraysse, du lac de Marcenac...et même du lac de Bourmel qui n'est qu'une vulgaire mare à canards !

A l'initiative du Parc des Causses du Quercy (3 de nos élus faisant partie de la Commission "Culture et Patrimoine"), un dossier de restauration du petit patrimoine lié à l'eau a été accepté début 2013. Les travaux menés par l'entreprise Conduché d' Escamps ont eu lieu ce mois d'octobre : réfection du lavoir aux basses eaux, reprise et couronnement du mur entre

royaume». Ces insurrections durèrent, comme je l'ai déjà dit, très longtemps : «*Enfin, la dernière grande révolte populaire du XVII<sup>e</sup> siècle fut celle des Tard-avisés du Quercy (mai-juin 1707). Dans ce soulèvement oublié des historiens, l'intendant de Haute-Guyenne réfugié dans Cahors, fut tout de même assiégé par dix ou quinze mille paysans. L'insurrection avait été provoquée par des édits allongeant encore la liste des taxes pesant sur les actes de procédure (...). Les paysans allèrent en vain attaquer Cahors, Gourdon, Sarlat. Les citadins leur tirèrent dessus, et les dragons eurent tôt fait de les disperser*»[1].

A faire ce bref détour par l'histoire, on peut prendre la mesure du caractère dérisoire des affrontements entre économistes et « experts » sur la question de savoir s'il faut privilégier une relance par l'offre ou par la demande pour, comme ils se plaisent à nous le répéter, « renouer enfin avec la croissance ». Tandis en effet que l'offre de marchandises est déjà pléthorique (50% des biens alimentaires produits sur la planète sont détruits), la demande ne cesse elle de se contracter faute de pouvoir d'achat (plus d'un milliard d'individus souffrent de sous-alimentation et de faim). Il est donc plus que jamais devenu impératif de faire preuve d'imagination et replanter des arbres n'y suffira certainement pas.

Yves Dupont



[1] Yves-Marie Bercé, *Croquants et nu-pieds*, Gallimard, folio/histoire, 1991

fontaine et lac, puis ré-engazonnement.

Le financement a été couvert à hauteur de 60% par le fond européen FEDER via le Parc, 30% par la Communautés de communes et les 10% restant par la municipalité d'Aujols.

Un important pompage a été nécessaire donnant un aspect inquiétant à la réserve d'eau, mais nos carpes mangeuses d'algues ont su se réfugier dans le lavoir aux basses eaux où la profondeur serait de plusieurs mètres. Le lac retrouvera son niveau progressivement, et vous pourrez l'admirer en toute sécurité.

Dany Fayet

# MAIS...SUITE ET FIN...

## OU PRESQUE

Une belle aventure que ce champ de 35 000 pieds de maïs ancien (*maïs appelé de population*) et qui s'est terminée par une récolte à la main pour éviter le mélange des beaux épis avec des épis charbonnés. A deux reprises, la solidarité s'est exercée autour de ce champ : une première fois le 21 juin pour un sarclage collectif, à la main, d'une vingtaine de personnes et une seconde fois entre le 11 et le 15 octobre pour une récolte manuelle qui a mobilisé une quinzaine de personnes sur trois après-midis.

Les épis sont, pour la majorité, d'une couleur à laquelle nous n'étions plus habitués...d'un jaune orangé qui n'a rien à voir avec la couleur du maïs hybride qui a envahi nos champs en quelques décennies. L'un des «moissonneurs» a eu la formule suivante : «*La couleur orangée du maïs ancien est au maïs hybride ce qu'est la couleur orangé du jaune d'œuf issu de poules en plein air comparé aux œufs de poules en batteries.*» La comparaison est juste et en dit long sur la politique des aliments que l'on fabrique aux coûts les plus bas, en grande quantité, sans se soucier de leur qualité.

Que va devenir ce maïs une fois que les épis seront séchés et égrenés ? Le propriétaire va profiter de cette belle récolte pour en distribuer autour de lui à des particuliers et à un maximum d'agriculteurs désireux de retrouver des semences anciennes. C'est ainsi que nous pourrions faire obstacle à la volonté délibérée des grands semenciers de garder un monopole scandaleux sur les semences. Jamais dans l'histoire de l'humanité les paysans n'ont été soumis à de telles obligations de racheter chaque année leurs semences puisqu'un maïs hybride ressemé donne de très mauvais rendements et qu'une semence OGM (*maïs ou soja...*) n'a pas le droit d'être ressemé sous peine de poursuites devant les tribunaux.

Voilà où se trouve le vrai scandale : l'interdiction faite aux paysans de vendre ou d'échanger entre eux leur propre semence car ces échanges sont assimilés par le droit français à des ventes dissimulées. L'obligation de ne commercialiser que des semences inscrites au Catalogue officiel des espèces végétales va à l'encontre de la

biodiversité et contribue à la confiscation et la privatisation du vivant au profit des entreprises multinationales de l'agroalimentaire.

Le chantier s'est terminé dans la bonne humeur, la convivialité, cet esprit d'entraide, de travail en commun et de solidarité qui était monnaie courante autrefois dans le monde agricole mais qui se fait, hélas, de plus en plus rare. La mécanisation à outrance a fait disparaître ces valeurs et l'individualisme gagne du terrain chaque jour. Outre la belle qualité du maïs récolté, ce champ de maïs nous aura au moins donné l'occasion de montrer qu'on peut encore travailler ensemble et retrouver cet esprit de solidarité...

Cette expérience vécue dans le monde agricole pourrait très bien s'exporter dans d'autres lieux, sur du domaine public. Je pense notamment à la désolation des élus lalbenquois contraints, disent-ils, d'employer du Round up pour désherber les cimetières de nos villages. Et pourquoi pas programmer un après-midi de travail en commun avec binette et sarcloir pour rendre, en quelques heures, le cimetière tout propre. La majorité de la population est prête à se mobiliser pour ce type d'actions ponctuelles à condition qu'elle en soit informée à l'avance et qu'on lui montre l'intérêt de donner un peu de son temps pour une cause commune. Et de plus, de telles actions permettent aux gens de se rencontrer et de conjuguer concrètement ce que veut dire le « vivre ensemble ». Aux élus et au monde associatif de travailler la main dans la main dans ce sens.

Daniel Pasquier



## La Caselle : anciens numéros

**Rappelons à nos lecteurs que tous les anciens numéros de la Caselle peuvent être téléchargés depuis le site de l'ASEL :**

<http://www.asel.eu.com/>

**Vous pouvez aussi « flasher » le code ci-contre pour accéder directement au site.**



## BILLET D'HUMEUR... NOIRE

Les commémorations du 11 novembre arrivent à grands pas et, comme chaque année, à l'approche de ce jour férié, je sens monter en moi une sorte d'agacement dont j'ai envie de faire part dans les colonnes de ce petit journal. Je sais par avance que ces lignes vont faire grincer beaucoup de dents et qu'elles ne vont probablement pas contribuer à accroître mon nombre déjà restreint d'amis.

Oui, je le dis tout net, ce jour férié, souvenir de la victoire de 1918, a le don de m'irriter. Nous commémorons cette année le centenaire du début de cette guerre et les cérémonies de ce 11 novembre vont être encore plus grandioses que d'ordinaire. Jusqu'à la mort du dernier poilu français, Lazare Ponticelli, survenue le 12 mars 2008, à l'âge de 110 ans, je trouvais décent, par respect et hommage envers ces millions d'hommes courageux, de célébrer chaque année la fin de ce conflit.

Mais combien de temps encore vont durer ces célébrations de la victoire à l'issue d'une guerre qui ne mérite même pas le nom de guerre. On devrait parler de boucherie généralisée, orchestrée par des hommes politiques inconscients et des généraux criminels qui, à notre époque, seraient tous passibles de passer devant le TPI, le Tribunal Pénal International de La Haye.

Combien de temps allons-nous égrener, chaque 11 novembre, devant les monuments aux morts, les noms des 1 400 000 militaires français tués au combat...sans penser aux 2 millions d'allemands et aux 1 800 000 russes ? Si nous incombe un devoir de mémoire, (et à ce sujet il faut saluer la qualité de l'exposition réalisée par les Amis de Lalbenque) que ce soit aussi la mémoire des 18 millions d'hommes et de femmes, civils et militaires, victimes de la folie des nationalismes exacerbés du début du XX<sup>ème</sup> siècle...et pas seulement ceux de nos villages et même de l'Hexagone.

Combien de temps allons-nous oublier de célébrer ces milliers de soldats qui ont refusé d'aller au combat (*par esprit pacifique ou par refus de servir de chair à canons*) et dont on a condamné à mort 2 400 et fusillés 600 pour l'exemple ?

Combien de temps allons-nous célébrer une victoire qui a débouché sur le traité de Versailles, en juin 1919, qui contenait en son sein tous les germes d'un désir de revanche de la part du peuple allemand humilié, un traité responsable en grande partie de la montée du nazisme et d'une nouvelle hécatombe, encore plus tragique, seulement 20 ans plus tard ?

Combien de temps encore vont retentir autour des monuments aux morts les paroles de la Marseillaise, apprise et chantée par les enfants des écoles, avec ses accents patriotiques, belliqueux et racistes (*Enfants de la patrie, Aux armes citoyens, Qu'un sang impur abreuve nos sillons, Egorger nos compagnes...*) On me dit que ce texte a été écrit par Rouget de Lisle, à une époque où la France révolutionnaire était en danger. Certes ! Mais, 225 ans plus tard, les temps ont changé, la République n'est plus

menacée et je m'étonnerai toujours de voir mes concitoyens apparemment normaux chanter ces paroles lors de cérémonies officielles ou les beugler dans les stades lors de compétitions sportives en tout genre. Ce sont de telles paroles qui ont poussé, en août 1914, des millions de soldats français à partir, joyeux, la fleur au fusil, se faire étripier dans les tranchées.

Combien de temps va durer l'hypocrisie des discours sur la construction européenne alors que nous aboyons indéfiniment des paroles qui invitent à prendre les armes, à nous saouler de patriotisme et à éliminer les ennemis au sang impur ?

Moi aussi, *I have a dream*, je fais un rêve. Je rêve qu'un jour on supprime les deux fêtes du 11 novembre et du 8 mai pour instituer, dans tous les pays européens, un jour de la Paix et du Pardon pour affirmer notre désir commun de construire une Europe où plus jamais nos pays se déchireront et notre détermination à œuvrer pour semer des germes de paix dans ce monde où les foyers de guerre se multiplient. Je rêve également que bientôt on mette au rebut les paroles officielles de notre hymne national et qu'une nouvelle version, moins patriotique, moins belliqueuse et moins raciste voit le jour...tout en gardant la mélodie bien connue de notre Marseillaise. Pour sa part, l'ASEL en propose une, composée il y a 15 ans par un de ses membres, une version pacifique et bien sûr utopique qui devait être chantée lors de la cérémonie devant le monument aux morts de Lalbenque.

*Allons enfants de la planète,  
Le jour de fête est arrivé.  
Oublions nos vieilles conquêtes,  
Plus de guerre, plus de cruauté ! (bis)  
Entendez-vous aux alentours  
Défiler ces soldats de naguère  
Qui sont devenus troubadours  
Et qui chantent « Plus jamais la guerre ! » (Refrain)*

*Refrain : Plus d'armes citoyens, Rompez les bataillons,  
Dansons ! Chantons !  
D'une voix pure, nos cœurs à l'unisson.*

*Les hommes n'ont qu'une seule terre,  
Un grand village à partager.  
Que l'on brûle ces vieux chants de guerre  
Pour apprendre ceux de l'amitié. (bis)  
Combien d'années, combien de jours  
Faudra-t-il pour que nos citadelles  
Enterrent leurs fusils et tambours  
Et déclarent la paix universelle. (Refrain)*

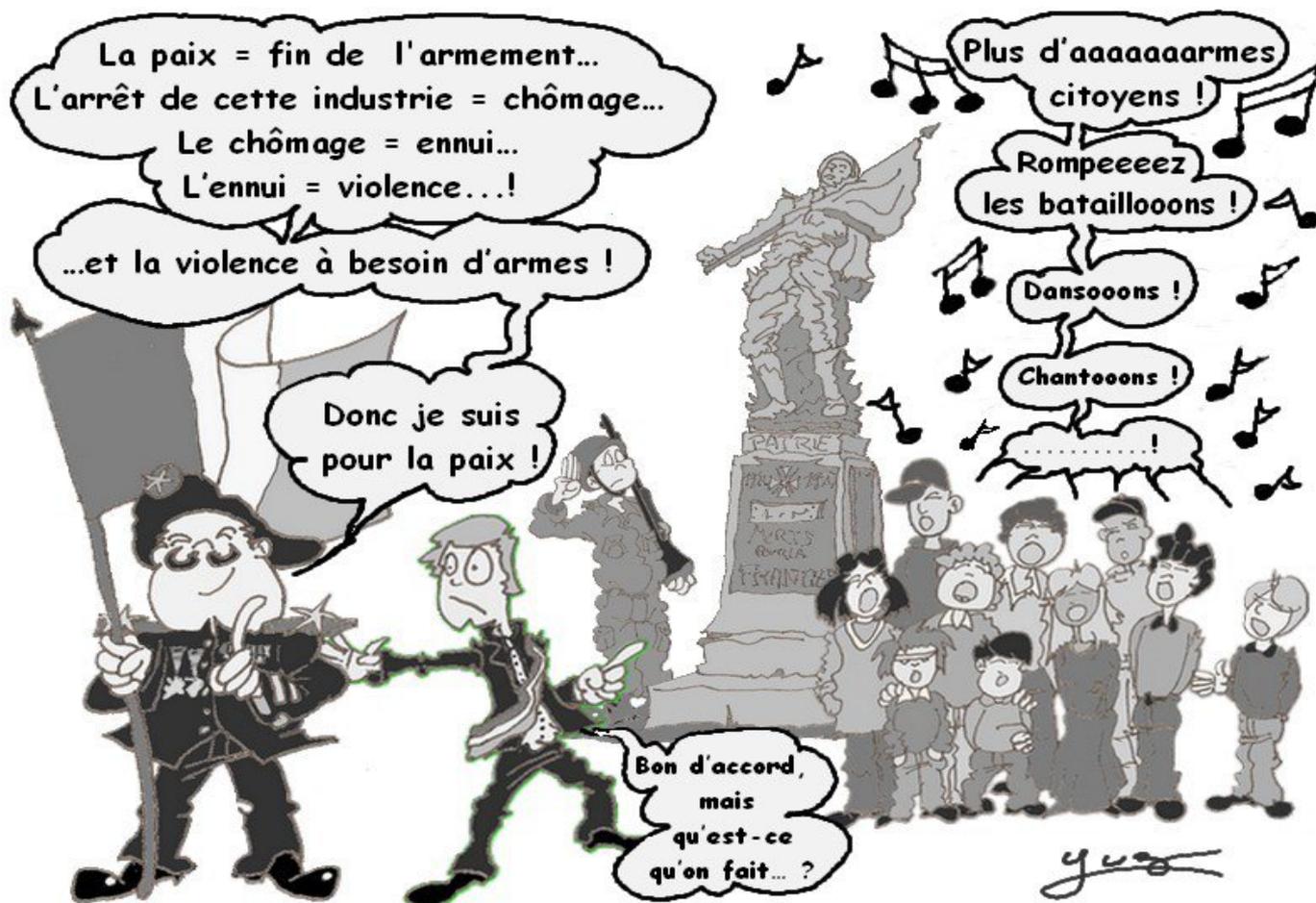
Par respect pour les poilus qui n'auraient pourtant pas craché sur ces paroles pacifiques lorsque les obus les réduisaient en bouillie, la majorité du conseil municipal de Lalbenque, maire en tête, a refusé que soit chantée cette Marseillaise devant le monument aux morts. Protocole oblige, nous a-t-on dit ! Quelle frilosité ! Quel manque de courage et quel aveuglement ! Si vous saviez ce qu'ils en pensent de votre protocole tous ces millions de gens morts à cause de la connerie des hommes !

A la place de cette Marseillaise de la Paix, on veut faire chanter par la chorale, devant le monument aux morts, un

texte de Charles Péguy intitulé «*Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre*». Quelle insulte pour ces poilus qui ne demandaient qu'à vivre et quelle ignominie de parler de «juste» guerre à propos de la guerre 14-18 ! Cette chanson est un torchon nationaliste aux relents nauséabonds. C'est ce même Charles Péguy qui s'est attaqué violemment à Jean Jaurès quand celui-ci s'efforçait de mobiliser les travailleurs européens contre la guerre. C'est faire outrage à la mémoire de Jaurès que de chanter

ce texte. La mairie de Lalbenque va-t-elle se déshonorer en faisant retentir sur nos places des vers infâmes, indignes d'une municipalité dont le maire prétend s'inscrire dans la grande tradition socialiste ? Laquelle ? Celle de Jaurès ou celle de Valls ?

Daniel Pasquier



## ASEL

Mairie de Lalbenque  
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



### Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE:

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06